



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

Présents: **BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président**
NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
DEGEE Arthur, SOOLS Nicolas, LAINERI Riccardo, JAMAGNE Marc,
FELIX Jonathan, JAMART Hubert, DENOZ Anne-Lyse, ANDRE Brigitte,
DEBOR Olivier, GONZALEZ SANZ Ana, TRIBOLET Marie, ADELAIN
Mike, ROLAND Lionel, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général
DEWULF Sylvie, Directrice générale ff., Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h04.

Monsieur le Président propose ensuite à l'Assemblée l'ajout de l'examen trois point complémentaire concernant l'AG Liège Expo, le contentieux avec la Ville d'Andenne, le convention d'accompagnement de l'ODR, à la fin de la séance publique, soit :

- 53 - LIEGE EXPO SCRL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 28 JUIN 2023
- 54 - CONTENTIEUX : VILLE D'ANDENNE C/ETAT BELGE (DÉCISION DU COMITÉ DE GESTION DU SPF PENSION DU 22 MAI 2023) - DÉCISION DE SE JOINDRE AU RECOURS
- 55 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ODR DE LA COMMUNE DE TROOZ APRÈS APPROBATION DU GOUVERNEMENT WALLON

Le Conseil marque son accord unanime (16 voix pour sur 16 membres présents) sur l'ordre du jour ainsi proposé.

SÉANCE PUBLIQUE

Madame Brigitte ANDRE, Conseillère communale, est absente en début de séance.

1- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023

Le Conseil communal,

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2023 tel que présenté par Monsieur Bernard FOURNY, Directeur général.

2- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Le Conseil communal,

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2023 tel que présenté par Monsieur Bernard FOURNY, Directeur général.

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le Conseil communal,

Considérant que l'instruction de ce point n'est pas terminée ;

DECIDE, de reporter le présent point à une séance ultérieure.

4- COMMUNICATIONS

Le Conseil communal,

PREND ACTE des communications suivantes :

- 385982 - GREOVA- A.G. ordinaire le 15.06.2023 ;
- 386144 - ENODIA - communiqué de presse de VOO "lancement de la GiGa-cadémie" ;
- 386227 - TEC - A.G. ordinaire et extraordinaires de l'O.T.W. le 14.06.2023 ;
- 386290 - ENODIA - P.V. de l'A.G. du 28.04.2023 ;
- 386312 - IMIO - tenue de l'A.G. le 23.05.2023 - quorum dépassé ;
- 386421 - CILE - P.V. A.G. du 16.05.2023 ;
- 386688 - ENODIA - communiqué de presse de NETHYS "apport de Win à NRB" ;
- 386690 - TRASENSTER 24 srl - A.G le 14.06.2023 ;
- 386814 - ENODIA - communiqué de presse de NETHYS "la vente d'une participation majoritaire dans VOO à Orange Belgium a été réalisée ce 2 juin 2023" ;
- 386908 : Gouvernement wallon - cabinet de Willy BORSUS - invitation à la présentation du schéma Vesdre le 30.06.2023 ;
- 387020 - SPW Intérieur - taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- 387125 - F.E. Saint-Laurent de Prayon - renouvellement du Conseil de Fabrique ;
- 387126 - F.E. Saint-Gilles de Fraipont - renouvellement du Conseil de Fabrique.

5- RAPPORT DE RÉMUNÉRATIONS 2023 PORTANT SUR L'EXERCICE 2022
- RELEVÉ INDIVIDUEL ET NOMINATIF DES JETONS,
RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE PERÇUS PAR LES
MANDATAIRES

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L6421-1 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 pris en exécution des articles L1123-15, L2212-45, L6411-1, L6421-1 et L6451-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté ministériel du 14 juin 2018 fixant les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement wallon ;

Vu la Circulaire du 18 avril 2018 de Madame la Ministre wallonne des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives relative à la mise en application des Décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ainsi que la Loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;

Considérant que, chaque année, le Conseil communal doit établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires ;

Considérant que ce rapport doit être transmis au Gouvernement wallon au plus tard le 1er juillet 2023 ;

Considérant que ce rapport a été établi en fonction des informations disponibles au sein de l'administration communale, que pour des raisons d'intendance les jetons de présence des Conseils et Commissions sont toujours en attente de paiement ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 ;

Article 1^{er} : D'approuver le rapport de rémunération 2023, relatif à l'année 2022, ci-dessous.

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216694733
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	TROOZ
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Conseil Communal	10
Collège Communal	51
Commissions	Problème de comptabilisation à résoudre en 2023
	aucun paiement de séances sur l'exercice fiscal 2022 (ni conseils ni commissions)

Membres du Conseil

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Bourgmestre	BELTRAN Fabien	59.534,25 €	Salaire + pécule + allocation fin d'année	x	x	Collège 78% Conseil 60%
Echevine	DEGLIN Joëlle	33.245,41 €	Salaire	x	x	Collège 80% Conseil 80%
Echevine	JUPRELLE Isabelle	33.245,41 €	Salaire	x	x	Collège 84% Conseil 100%
Echevin	MARCQ Sébastien	35.816,19 €	Salaire + pécule + allocation fin d'année	x	x	Collège 90% Conseil 100%
Echevin	NORI Enrico	34.882,52 €	Salaire + pécule + allocation fin d'année	x	x	Collège 84% - Conseil 80%
Président du CPAS	VENDY Etienne			x	x	Collège 82% - Conseil 90%

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérive est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Conseiller	ADELAIN Mike			X	X	Conseil 100%
Conseillère	ANDRE Brigitte			X	X	Conseil 60%
Conseiller	DEBOR Olivier			X	X	Conseil 100%
Conseiller	DEGEE Arthur			X	X	Conseil 100%
Conseillère	DENOOZ Anne-Lyse			X	X	Conseil 70%
Conseillère	DUMONT Myriam			X	X	Conseil 75%
Conseiller	FELIX Jonathan			X	X	Conseil 70%
Conseillère	GONZALEZ SANZ Ana					Conseil 70%
Conseiller	JAMAGNE Marc			X	X	Conseil 90%
Conseiller	JAMART Hubert			X	X	Conseil 100%
Conseiller	LAINERI Riccardo			X	X	Conseil 80%
Conseiller	MARCK Christophe			X	X	Conseil 63%
Conseiller	ROLAND Lionel			X	X	Conseil 100%
Conseiller	SOOLS Nicolas			X	X	Conseil 90%
Conseillère	TRIBOLET Marie					Conseil 80%
Total général	x	196.723,78 €	x	X	X	x

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

2022 Conseil présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	10	
ADELAIN Mike	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
ADELAIN Mike	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	2 100%
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1	
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
ANDRE Brigitte	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	6 60%
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1	
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	6 60%
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
DEBOR Olivier	Conseillers(ères)	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	10 100%
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
DEGEE Arthur	Conseillers(ères)	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	10 100%
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
DEGLIN Joëlle	Echevins(e)s	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	8 80%

2022 Conseil présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	10	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	7 70%
DENOZ Anne-Lyse	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
DUMONT Myriam	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
DUMONT Myriam	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
DUMONT Myriam	Conseiller(s)ères	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
DUMONT Myriam	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
DUMONT Myriam	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	6 75%
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
FELIX Jonathan	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	7 70%
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	9 90%
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
GONZALEZ SANZ Ana	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	7 70%
HORRION Pascal	Directeur général, Secrétaire	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	1 10%
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	

Page 2 de 4

2022 Conseil présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	10	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
JAMAGNE Marc	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	9 90%
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
JAMART Hubert	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	10 100%
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	10 100%
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	
LAINERI Riccardo	Conseiller(s)ères	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	8 80%
MARCK Christophe	Conseiller(s)ères	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
MARCK Christophe	Conseiller(s)ères	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	
MARCK Christophe	Conseiller(s)ères	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1	
MARCK Christophe	Conseiller(s)ères	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1	5 63%
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220319	Conseil	Séance Conseil du 19/03/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1	

Page 3 de 4

2022 Conseil présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	10		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	10	100%
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
NORI Enrico	Bourgmestre ff., Président	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1		
NORI Enrico	Bourgmestre ff., Président	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	8	80%
ROLAND Lionel	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
ROLAND Lionel	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1	2	100%
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20220919	Conseil	Séance Conseil du 19/09/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1		
SOOLS Nicolas	Conseillers(ères)	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	9	90%
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20220425	Conseil	Séance Conseil du 25/04/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1		
TRIBOLET Marie	Conseillers(ères)	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	8	80%
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220221	Conseil	Séance Conseil du 21/02/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220314	Conseil	Séance Conseil du 14/03/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220530	Conseil	Séance Conseil du 30/05/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220620	Conseil	Séance Conseil du 20/06/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221017	Conseil	Séance Conseil du 17/10/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221121	Conseil	Séance Conseil du 21/11/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221219	Conseil	Séance Conseil du 19/12/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221026	Conseil	Séance Conseil du 26/10/2022	1	9	90%

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220103	Collège	Séance Collège du 03/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220110	Collège	Séance Collège du 10/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220117	Collège	Séance Collège du 17/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220124	Collège	Séance Collège du 24/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220131	Collège	Séance Collège du 31/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220118	Collège	Séance Collège du 18/01/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220207	Collège	Séance Collège du 07/02/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220221	Collège	Séance Collège du 21/02/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220228	Collège	Séance Collège du 28/02/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220314	Collège	Séance Collège du 14/03/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220411	Collège	Séance Collège du 11/04/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220419	Collège	Séance Collège du 19/04/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220425	Collège	Séance Collège du 25/04/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220504	Collège	Séance Collège du 04/05/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220607	Collège	Séance Collège du 07/06/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220613	Collège	Séance Collège du 13/06/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220620	Collège	Séance Collège du 20/06/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220627	Collège	Séance Collège du 27/06/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220704	Collège	Séance Collège du 04/07/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220630	Collège	Séance Collège du 30/06/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220809	Collège	Séance Collège du 09/08/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220816	Collège	Séance Collège du 16/08/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220829	Collège	Séance Collège du 29/08/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220714	Collège	Séance Collège du 14-07-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220912	Collège	Séance Collège du 12-09-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221003	Collège	Séance Collège du 03/10/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221010	Collège	Séance Collège du 10/10/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221017	Collège	Séance Collège du 17/10/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221024	Collège	Séance Collège du 24/10/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221114	Collège	Séance Collège du 14/11/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221128	Collège	Séance Collège du 28/11/2022	1		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221205	Collège	Séance Collège du 05/12/2022	1		

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
BELTRAN Fabien	Bourgmestre, Président	20221212	Collège	Séance Collège du 12/12/2022	1	40	78%
DE RE David	Directeur général ff., Secrétaire	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
DE RE David	Directeur général ff., Secrétaire	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1		
DE RE David	Directeur général ff., Secrétaire	20220725	Collège	Séance Collège du 25-07-2022	1		
DE RE David	Directeur général ff., Secrétaire	20221114	Collège	Séance Collège du 14/11/2022	1	4	8%
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220110	Collège	Séance Collège du 10/01/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220117	Collège	Séance Collège du 17/01/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220124	Collège	Séance Collège du 24/01/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220131	Collège	Séance Collège du 31/01/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220207	Collège	Séance Collège du 07/02/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220214	Collège	Séance Collège du 14/02/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220221	Collège	Séance Collège du 21/02/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220411	Collège	Séance Collège du 11/04/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220419	Collège	Séance Collège du 19/04/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220425	Collège	Séance Collège du 25/04/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220502	Collège	Séance Collège du 02/05/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220530	Collège	Séance Collège du 30/05/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220504	Collège	Séance Collège du 04/05/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220607	Collège	Séance Collège du 07/06/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220613	Collège	Séance Collège du 13/06/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220627	Collège	Séance Collège du 27/06/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220630	Collège	Séance Collège du 30/06/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220809	Collège	Séance Collège du 09/08/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220816	Collège	Séance Collège du 16/08/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220829	Collège	Séance Collège du 29/08/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220905	Collège	Séance Collège du 05/09/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220725	Collège	Séance Collège du 25-07-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20220926	Collège	Séance Collège du 26/09/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221003	Collège	Séance Collège du 03/10/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221010	Collège	Séance Collège du 10/10/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221017	Collège	Séance Collège du 17/10/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221024	Collège	Séance Collège du 24/10/2022	1		

Page 2 de 8

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221107	Collège	Séance Collège du 07/11/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221121	Collège	Séance Collège du 21/11/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221128	Collège	Séance Collège du 28/11/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221205	Collège	Séance Collège du 05/12/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221212	Collège	Séance Collège du 12/12/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221219	Collège	Séance Collège du 19/12/2022	1		
DEGLIN Joëlle	Echevin(e)s	20221223	Collège	Séance Collège du 23/12/2022	1	41	80%
DEWULF Sylvie	Directrice générale ff., Secrétaire	20220110	Collège	Séance Collège du 10/01/2022	1		
DEWULF Sylvie	Directrice générale ff., Secrétaire	20220117	Collège	Séance Collège du 17/01/2022	1		
DEWULF Sylvie	Directrice générale ff., Secrétaire	20220207	Collège	Séance Collège du 07/02/2022	1		
DEWULF Sylvie	Directeur général ff., Secrétaire	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1		
DEWULF Sylvie	Directeur général ff., Secrétaire	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1		
DEWULF Sylvie	Directrice générale ff., Secrétaire	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1		
DEWULF Sylvie	Directrice générale ff., Secrétaire	20220714	Collège	Séance Collège du 14-07-2022	1	7	14%
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220103	Collège	Séance Collège du 03/01/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220131	Collège	Séance Collège du 31/01/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220118	Collège	Séance Collège du 18/01/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220214	Collège	Séance Collège du 14/02/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220221	Collège	Séance Collège du 21/02/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220228	Collège	Séance Collège du 28/02/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220314	Collège	Séance Collège du 14/03/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220411	Collège	Séance Collège du 11/04/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220419	Collège	Séance Collège du 19/04/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220425	Collège	Séance Collège du 25/04/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220502	Collège	Séance Collège du 02/05/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220530	Collège	Séance Collège du 30/05/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220504	Collège	Séance Collège du 04/05/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220607	Collège	Séance Collège du 07/06/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220613	Collège	Séance Collège du 13/06/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220620	Collège	Séance Collège du 20/06/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220627	Collège	Séance Collège du 27/06/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220704	Collège	Séance Collège du 04/07/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220630	Collège	Séance Collège du 30/06/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220809	Collège	Séance Collège du 09/08/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220816	Collège	Séance Collège du 16/08/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20220926	Collège	Séance Collège du 26/09/2022	1		
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221003	Collège	Séance Collège du 03/10/2022	1		

Page 3 de 8

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221010	Collège	Séance Collège du 10/10/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221017	Collège	Séance Collège du 17/10/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221024	Collège	Séance Collège du 24/10/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221107	Collège	Séance Collège du 07/11/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221114	Collège	Séance Collège du 14/11/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221121	Collège	Séance Collège du 21/11/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221128	Collège	Séance Collège du 28/11/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221205	Collège	Séance Collège du 05/12/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221212	Collège	Séance Collège du 12/12/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221219	Collège	Séance Collège du 19/12/2022	1	
FOURNY Bernard	Directeur général, Secrétaire	20221223	Collège	Séance Collège du 23/12/2022	1	36 71%
HORRION Pascal	Directeur général ff., Secrétaire	20220124	Collège	Séance Collège du 24/01/2022	1	
HORRION Pascal	Directeur général ff., Secrétaire	20220829	Collège	Séance Collège du 29/08/2022	1	
HORRION Pascal	Directeur général ff., Secrétaire	20220905	Collège	Séance Collège du 05/09/2022	1	
HORRION Pascal	Directeur général ff., Secrétaire	20220912	Collège	Séance Collège du 12-09-2022	1	
HORRION Pascal	Directeur général ff., Secrétaire	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1	5 10%
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220103	Collège	Séance Collège du 03/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220110	Collège	Séance Collège du 10/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220117	Collège	Séance Collège du 17/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220124	Collège	Séance Collège du 24/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220131	Collège	Séance Collège du 31/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220118	Collège	Séance Collège du 18/01/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220207	Collège	Séance Collège du 07/02/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220214	Collège	Séance Collège du 14/02/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220221	Collège	Séance Collège du 21/02/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220228	Collège	Séance Collège du 28/02/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220314	Collège	Séance Collège du 14/03/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220530	Collège	Séance Collège du 30/05/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220504	Collège	Séance Collège du 04/05/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220607	Collège	Séance Collège du 07/06/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220620	Collège	Séance Collège du 20/06/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220627	Collège	Séance Collège du 27/06/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220704	Collège	Séance Collège du 04/07/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Bourgmestre ff., Présidente	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1	

Page 4 de 8

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220630	Collège	Séance Collège du 30/06/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220816	Collège	Séance Collège du 16/08/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220829	Collège	Séance Collège du 29/08/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220905	Collège	Séance Collège du 05/09/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220714	Collège	Séance Collège du 14-07-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220912	Collège	Séance Collège du 12-09-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20220926	Collège	Séance Collège du 26/09/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221003	Collège	Séance Collège du 03/10/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221010	Collège	Séance Collège du 10/10/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221017	Collège	Séance Collège du 17/10/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221024	Collège	Séance Collège du 24/10/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221107	Collège	Séance Collège du 07/11/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221114	Collège	Séance Collège du 14/11/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221121	Collège	Séance Collège du 21/11/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221128	Collège	Séance Collège du 28/11/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221205	Collège	Séance Collège du 05/12/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221212	Collège	Séance Collège du 12/12/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221219	Collège	Séance Collège du 19/12/2022	1	
JUPRELLE Isabelle	Echevin(e)s	20221223	Collège	Séance Collège du 23/12/2022	1	43 84%
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220103	Collège	Séance Collège du 03/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220110	Collège	Séance Collège du 10/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220117	Collège	Séance Collège du 17/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220124	Collège	Séance Collège du 24/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220131	Collège	Séance Collège du 31/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220118	Collège	Séance Collège du 18/01/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220207	Collège	Séance Collège du 07/02/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220214	Collège	Séance Collège du 14/02/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220221	Collège	Séance Collège du 21/02/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220228	Collège	Séance Collège du 28/02/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220314	Collège	Séance Collège du 14/03/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220411	Collège	Séance Collège du 11/04/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220419	Collège	Séance Collège du 19/04/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220425	Collège	Séance Collège du 25/04/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220502	Collège	Séance Collège du 02/05/2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1	
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1	

Page 5 de 8

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220530	Collège	Séance Collège du 30-05-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220504	Collège	Séance Collège du 04-05-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220607	Collège	Séance Collège du 07-06-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220613	Collège	Séance Collège du 13-06-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220620	Collège	Séance Collège du 20-06-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220627	Collège	Séance Collège du 27-06-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220704	Collège	Séance Collège du 04-07-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220630	Collège	Séance Collège du 30-06-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220829	Collège	Séance Collège du 29-08-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220905	Collège	Séance Collège du 05-09-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin, Président	20220725	Collège	Séance Collège du 25-07-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220714	Collège	Séance Collège du 14-07-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220912	Collège	Séance Collège du 12-09-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20220926	Collège	Séance Collège du 26-09-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221003	Collège	Séance Collège du 03-10-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221017	Collège	Séance Collège du 17-10-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221024	Collège	Séance Collège du 24-10-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221107	Collège	Séance Collège du 07-11-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221114	Collège	Séance Collège du 14-11-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221121	Collège	Séance Collège du 21-11-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221128	Collège	Séance Collège du 28-11-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221219	Collège	Séance Collège du 19-12-2022	1		
MARCO Sébastien	Echevin(e)s	20221223	Collège	Séance Collège du 23-12-2022	1	46	90%
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220103	Collège	Séance Collège du 03-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220110	Collège	Séance Collège du 10-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220117	Collège	Séance Collège du 17-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220124	Collège	Séance Collège du 24-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220131	Collège	Séance Collège du 31-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220118	Collège	Séance Collège du 18-01-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220207	Collège	Séance Collège du 07-02-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220214	Collège	Séance Collège du 14-02-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220221	Collège	Séance Collège du 21-02-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220228	Collège	Séance Collège du 28-02-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220307	Collège	Séance Collège du 07-03-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220314	Collège	Séance Collège du 14-03-2022	1		

Page 6 de 8

2022 Collège présences.xlsx

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220328	Collège	Séance Collège du 28-03-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220411	Collège	Séance Collège du 11-04-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220419	Collège	Séance Collège du 19-04-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220502	Collège	Séance Collège du 02-05-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220516	Collège	Séance Collège du 16-05-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220530	Collège	Séance Collège du 30-05-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220604	Collège	Séance Collège du 04-06-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220607	Collège	Séance Collège du 07-06-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220613	Collège	Séance Collège du 13-06-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220620	Collège	Séance Collège du 20-06-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220704	Collège	Séance Collège du 04-07-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220630	Collège	Séance Collège du 30-06-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220809	Collège	Séance Collège du 09-08-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220816	Collège	Séance Collège du 16-08-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220905	Collège	Séance Collège du 05-09-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20220725	Collège	Séance Collège du 25-07-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20220926	Collège	Séance Collège du 26-09-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221003	Collège	Séance Collège du 03-10-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221017	Collège	Séance Collège du 17-10-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221024	Collège	Séance Collège du 24-10-2022	1		
NORI Enrico	1er Echevin, Président	20221107	Collège	Séance Collège du 07-11-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221114	Collège	Séance Collège du 14-11-2022	1		
NORI Enrico	Echevin, Président	20221121	Collège	Séance Collège du 21-11-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221205	Collège	Séance Collège du 05-12-2022	1		
NORI Enrico	Echevin(e)s	20221212	Collège	Séance Collège du 12-12-2022	1		
NORI Enrico	Bourgmestre ff., Président	20221219	Collège	Séance Collège du 19-12-2022	1		
NORI Enrico	Bourgmestre ff., Président	20221223	Collège	Séance Collège du 23-12-2022	1	43	84%
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220103	Collège	Séance Collège du 03-01-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220110	Collège	Séance Collège du 10-01-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220117	Collège	Séance Collège du 17-01-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220124	Collège	Séance Collège du 24-01-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220131	Collège	Séance Collège du 31-01-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220207	Collège	Séance Collège du 07-02-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220214	Collège	Séance Collège du 14-02-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220221	Collège	Séance Collège du 21-02-2022	1		

Page 7 de 8

Personne	Rôle	Date de séance	Type de séance	Séance	51		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220307	Collège	Séance Collège du 07/03/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220314	Collège	Séance Collège du 14/03/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220328	Collège	Séance Collège du 28/03/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220411	Collège	Séance Collège du 11/04/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220419	Collège	Séance Collège du 19/04/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220425	Collège	Séance Collège du 25/04/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220502	Collège	Séance Collège du 02/05/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220509	Collège	Séance Collège du 09-05-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220523	Collège	Séance Collège du 23-05-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220530	Collège	Séance Collège du 30/05/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220504	Collège	Séance Collège du 04/05/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220519	Collège	Séance Collège du 19-05-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220607	Collège	Séance Collège du 07/06/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220613	Collège	Séance Collège du 13/06/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220627	Collège	Séance Collège du 27/06/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220704	Collège	Séance Collège du 04/07/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220711	Collège	Séance Collège du 11-07-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220630	Collège	Séance Collège du 30/06/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220809	Collège	Séance Collège du 09/08/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220905	Collège	Séance Collège du 05/09/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220725	Collège	Séance Collège du 25-07-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220714	Collège	Séance Collège du 14-07-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220912	Collège	Séance Collège du 12-09-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20220919	Collège	Séance Collège du 19-09-2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221010	Collège	Séance Collège du 10/10/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221017	Collège	Séance Collège du 17/10/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221024	Collège	Séance Collège du 24/10/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221107	Collège	Séance Collège du 07/11/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221114	Collège	Séance Collège du 14/11/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221121	Collège	Séance Collège du 21/11/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221128	Collège	Séance Collège du 28/11/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221212	Collège	Séance Collège du 12/12/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221219	Collège	Séance Collège du 19/12/2022	1		
VENDY Etienne	Président du CPAS	20221223	Collège	Séance Collège du 23/12/2022	1	42	82%

6- PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SDT) - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal,

Vu le Code du développement territorial (CoDT), notamment l'article D.II.2 et D.II.3 ;

Vu le projet de Schéma de Développement du Territoire (S.D.T.) - Optimisation spatiale tel qu'adopté par le Gouvernement Wallon en date du 30 mars 2023 ;

Vu le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non-technique ;

Vu l'analyse contextuelle jointe au dossier ;

Vu le tableau d'application du SDT aux outils du CoDT ;

Vu l'annexe 2 « Cartographie des centralités » ;

Considérant que ce projet de S.D.T. est soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023 inclus ;

Vu le courrier du 30 mai 2023 de XXX, Directrice générale, SPW Département Aménagement du territoire et urbanisme ;

Considérant que l'avis du Conseil Communal est sollicité sur ce projet de SDT, conformément à l'article D.II.3 §2 al.2 du CoDT ;

Que cet avis doit être envoyé à l'administration dans les 60 jours, soit pour le 3 juillet 2023 ;

Considérant qu'en l'absence d'avis, celui-ci est considéré comme favorable ;

Considérant que le projet de S.D.T. actuellement à l'enquête est destiné à remplacer le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), tel qu'adopté le 27 mai 1999, toujours d'application ;

Que ce projet de S.D.T. s'inspire des principes et objectifs déjà présents dans le Schéma de Développement du Territoire (SDT) tel qu'adopté par le Gouvernement wallon

le 16 mai 2019 mais jamais entré en vigueur ;

Considérant que le projet de S.D.T. intègre une dimension transfrontalière permettant de prévoir des collaborations avec les pays voisins ;

Considérant que le S.D.T. est un outil transversal et qu'il convient de veiller à son articulation avec les autres plans et règlements ;

Vu la circulaire de l'UVCW du 1er juin 2023, « Projet de SDT : points d'attention dans le cadre de la consultation des communes » ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'UVCW a remis un avis sur le projet de S.D.T. lors de sa séance du 13 juin 2023 ;

Considérant que le S.D.T. définit la stratégie territoriale pour la Wallonie ;

Considérant que la commune est tenue de respecter les orientations du S.D.T. au travers des politiques qu'elle met en place ;

Considérant qu'en application du principe de hiérarchie (notamment précisé à l'article D.II.17 du CoDT), les politiques territoriales communales, dont les plans et schémas communaux, doivent se conformer au S.D.T. ;

Considérant que le S.D.T. impacte les politiques sectorielles communales telles que le tourisme, l'environnement, la nature, l'énergie, la mobilité, le logement etc. ;

Considérant que le projet de S.D.T. s'appuie sur l'analyse contextuelle pour définir une stratégie de développement du territoire wallon à l'horizon 2050, prévoyant notamment une artificialisation nette du sol à 0 et une neutralité nette en matière de carbone ;

Considérant que la stratégie territoriale wallonne repose le concept clé d'« optimisation spatiale », objectif majeur de la politique wallonne du développement territorial ;

Que cette stratégie repose sur :

- Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire, et la manière dont ils s'inscrivent dans le contexte suprarégional ;
- Les principes de mise en œuvre de ces objectifs ;
- La structure territoriale wallonne, identifiant et exprimant cartographiquement les pôles, les aires de coopération transrégionale et transfrontalière et les aires de développement ainsi que les réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie;

Considérant que le S.D.T. entend développer des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs ;

Considérant que le projet de S.D.T. comporte une vingtaine d'objectifs répartis suivants 3 axes à savoir :

Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité

oSA1 : Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources

oSA2 : Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions socio-démographiques, énergétiques et climatiques

oSA3 : Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol

oSA4 : Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande

oSA5 : Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et à l'exposition aux nuisances anthropiques

oSA6 : Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation

Axe 2 : Attractivité et innovation

oAI1 : Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de

niveau européen

- oAI2 : Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers
- oAI3 : Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformations génératrices d'emploi
- oAI4 : Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique
- oAI5 : Faire du réseau des principales infrastructures de communication un levier de création de richesses et de développement durable
- oAI6 : Organiser la complémentarité des modes de transport
- oAI7 : Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- oAI8 : Inscrire la Wallonie dans la transition numérique

Axe 3 : Coopération et cohésion

- oCC1 : S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- oCC2 : Articuler les dynamiques territoriales supralocales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne
- oCC3 : Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- oCC4 : Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- oCC5 : Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- oCC6 : Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

Considérant que ces notions sont développées sur base de constats pour identifier les enjeux et en développer des principes de mise en œuvre eux-mêmes déclinés en mesures de gestion et programmation ;

Considérant que le projet de S.D.T. comporte une analyse territoriale détaillée qui définit la notion de pôles majeurs, pôles régionaux, pôles d'ancrage, zones de centralités et zones excentrés ;

Considérant que le concept de « centralités » constitue le nouvel outil fondamental pour le développement territorial ;

Que les centralités présentées ont été déterminées sur base des polarités définies par l'IWEPS ;

Considérant que les centralités peuvent être définies comme "certaines parties des villes et des villages cumulant une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transports en commun";.

Considérant que le S.D.T. entend structurer le territoire à travers le renforcement des centralités en :

- o y concentrant le logement et les activités, commerciales et tertiaires, en densifiant l'urbanisation de manière raisonnée et dans le respect de la qualité de vie ;
- o développant une mixité des fonctions ;
- o opérationnalisant le concept de « ville ou village à 10 minutes » pour favoriser l'accès aux activités, aux services et aux équipements à pied et à vélo ;
- o donnant une place importante aux espaces de convivialité et aux espaces verts;

Considérant que les centralités sont amenées à soutenir 75 % du développement résidentiel de la Commune à l'horizon 2050 ;

Considérant que les territoires urbanisés hors des centralités sont les "espaces excentrés" et que leur urbanisation est appelée à être freinée pour le développement du logement et des activités commerciales et tertiaires;

Considérant que les mesures de mise en œuvre sont identifiées avec des objectifs

spécifiques chiffrés différenciés selon que le projet se situe dans une centralité ou une zone excentrée et/ou dans un pôle spécifique ;

Considérant que notamment les densités en logement sont précisées selon que le projet se situe dans la centralité, en bordure ou dans les espaces excentrés ;

Considérant que le S.D.T. distingue trois types de centralités : les centralités villageoises, les centralités urbaines et les centralités urbaines de pôle;

Que selon la cartographie du projet de S.D.T., Trooz comporte trois centralités villageoises situées respectivement à Prayon, Fraipont et Nessonvaux ;

Considérant que le S.D.T. va impacter directement les outils communaux d'aménagement du territoire, mais également les permis d'urbanisme ;

Considérant que le S.D.T. identifie le Schéma de Développement Communal comme outil transversal permettant la transposition du S.D.T. à l'échelle de la Commune ;

Considérant qu'un délai de 5 ans est laissé aux communes pour définir et préciser les centralités au sein d'un schéma de développement communal (SDC) dans le respect des balises fixées par le S.D.T. ;

Considérant qu'à défaut, les centralités prévues par ce dernier s'appliqueront pleinement ;

Considérant que le S.D.T. met l'accent sur les liaisons en matière de mobilité à grande échelle ;

Considérant que Trooz est traversée par la ligne ferroviaire "Ligne 37" (Infrabel) reliant la gare de Liège-Guillemins à Hergenrath, en passant par Verviers et la route régionale N61 reliant la N30 à Chênée avec la N68 à Eupen;

Considérant que telle que présentée, la ligne ferroviaire est renseignée comme "à consolider";

Considérant que le S.D.T. entend renforcer les quartiers de gares ou nœuds de transports ;

Considérant qu'en la matière, les trois gares de la Commune constituent un atout pour celle-ci;

Considérant que la Commune a fait l'objet d'une étude menée dans le cadre des Programmes de (re)développement durable de quartiers dédiés aux communes les plus sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021 et du Schéma stratégique du bassin de la Vesdre ;

Considérant que cette étude est terminée ;

Considérant que la transposition du S.D.T. à l'échelle de la Commune devra tenir compte des résultats et orientation de cette étude ;

Considérant que des séances de présentation du projet de schéma ont été organisées sur l'ensemble du territoire wallon, et notamment le 14 juin à 18h à Liège (Salle Wallonie Rue du Vertbois 13c - 4000 LIEGE) ;

Considérant que les membres de la CCATM ont été invités à participer à l'une de ces réunions d'information et à répondre individuellement à l'enquête publique ;

Considérant que la Commune regrette le délai particulièrement court dans lequel elle doit émettre un avis sur un document aussi important relatif à sa politique communale en matière d'urbanisme;

Après en avoir délibéré;

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma de Développement territorial.

ATTIRE l'attention sur les points suivants :

- La mise en œuvre des centralités et espaces excentrés sera a priori difficile dans le cadre de la gestion des demandes de permis d'urbanisme ;
- La commune est particulièrement bien desservie en termes de gares ;

- La transposition du S.D.T. à l'échelle de la Commune devra tenir compte des résultats et orientations du Schéma stratégique du bassin de la Vesdre et du Programme de (re)développement durable de quartiers.

REGRETTE le délai particulièrement court dans lequel il doit émettre un avis sur un document aussi important relatif à sa politique communale en matière d'urbanisme.

7- FESTIVAL "FERM'STIVAL" - 8 ET 9 JUILLET 2023 - OCTROI D'UN SUBSIDE EN NUMÉRAIRE

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que l'A.S.B.L. "La Ferme sur Steppes" organise le "Ferm'stival" les 8 et 9 juillet 2023 ;

Vu le courriel sollicitant l'octroi d'une subvention pour l'organisation de ce festival ;

Considérant que ce festival est une offre culturelle supplémentaire pour la Commune et qu'il concourt à sa notoriété ;

Considérant que l'octroi d'un subside est conditionnée à l'apposition sur tout support promotionnel du logo de la Commune de Trooz et de la phrase "Avec le soutien de la Commune de Trooz" ;

Considérant que le service Culture propose une aide de 500,00 € ;

Considérant que le crédit disponible à l'article 76301/12316 est de 12.003,27 € ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

- de marquer son accord sur l'octroi d'un subside de 500,00 € à l'ASBL "Ferme sur Steppes" pour l'organisation d'un festival les 8 et 9 juillet 2023 dans leurs installations;
- de conditionner celui-ci à l'apposition du logo communal et de la mention "Avec le soutien de la Commune de Trooz" sur les supports communicationnels.

8- ECETIA - DÉSIGNATION DES CINQ REPRÉSENTANT(E)S AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - MODIFICATION DE NOTRE DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1123-1 et L1523-11 ;

Considérant que la Commune dispose de cinq représentants à l'Assemblée générale d'ECETIA ;

Considérant que la répartition proportionnelle des groupes politiques donne le résultat suivant : 2,89 Ensemble avec le Bourgmestre, 1,32 ECOVA et 0,79 MR-ELD ;

Considérant dès lors que le groupe politique "Ensemble avec le Bourgmestre" a droit à trois représentants, et les groupes politiques "ECOVA" et "MR-ELD" à un représentant chacun ;

Vu sa décision du 14 décembre 2020 désignant ses cinq représentants à l'Assemblée générale d'ECETIA ;

Considérant que, vu la démission en qualité de Conseillère communale de Madame Myriam DUMONT, il convient de la remplacer par un(e) autre membre du groupe "Ensemble avec le Bourgmestre" ;

ARRETE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, la liste des délégués de la Commune dans l'intercommunale ECETIA :

Ensemble avec le Bourgmestre	Ensemble avec le Bourgmestre	Ensemble avec le Bourgmestre	ECOV A	MR-ELD
Isabelle JUPRELLE	Sébastien MARCQ	Mike ADELAIN_	Arthur DEGEE	Marc JAMAGNE

9- FOYER DE LA RÉGION DE FLÉRON - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 22 JUIN 2023

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu notre délibération du conseil le 19 décembre 2022 désignant nos délégués aux Assemblées générales du Foyer de la région de FLERON srl (S.L.S.P.) ;

Considérant les statuts du Foyer de la Région de FLÉRON srl (S.L.S.P.), spécialement son article 35 ;

Vu le courriel 386431 du 25 mai 2023 de XXX, Directeur- gérant du Foyer de la Région de FLÉRON nous informant des modalités de tenue, le jeudi 22 juin 2023, de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association, dans la salle du conseil de la société, rue François Lapiere, 18 à 4620 Fléron ;

Considérant que l'assemblée a eu lieu, que le présent point est dès lors devenu sans objet ;

DECIDE de retirer le présent point de l'ordre du jour.

10- ECETIA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 27 JUIN 2023 À 18H00

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1523-12 ;

Vu notre délibération de ce jour désignant nos délégués aux Assemblées générales de l'Intercommunale ECETIA SCRL ;

Considérant la participation de la Commune au capital de la SCRL ECETIA ;

Considérant les statuts de la SCRL ECETIA ;

Vu la convocation 387027 à l'Assemblée générale ordinaire de la SCRL ECETIA INTERCOMMUNALE du mardi 27 juin 2023 à 18h00, au Country Hall, Allée du Bol d'Air 19 à 4031 Liège ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir :

- 1 Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2022;
- 2 Prise d'acte du rapport de rémunération ;
- 3 Prise d'acte du rapport sur les prises de participations ;
- 4 Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2022; affectation du résultat;
- 5 Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2022;
- 6 Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2022;
- 7 Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er; alinéa du CDLD;
- 8 Lecture et approbation du PV en séance.

Considérant les documents y afférents et consultable via le site www.ecetia.be ;

Considérant que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux valves communales ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, de prendre acte de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la SCRL ECETIA INTERCOMMUNALE du mardi 27 juin 2023 à 18h00.

11- ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE (AIDE) - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 27 JUIN 2023 À 18H30

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant les statuts de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des Communes de la Province de LIEGE ;

Vu sa délibération du 14 janvier 2019 désignant ses délégués aux Assemblées générales de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des Communes de la Province de LIEGE, telle que modifiée le 21 janvier 2021 ;

Vu la convocation 386435 à l'Assemblée générale de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des Communes de la Province de LIEGE SCRL du mardi 27 juin 2023 à 18h30, à la station d'épuration de Liège-Oupeye, sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, adressée par Monsieur le Président et Madame la Directrice générale de l'Intercommunale par courriel du 24 mai 2023 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir :

- 1) Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 et de l'assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022;
- 2) Approbation du plan stratégique 2023-2025;
- 3) Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe;
- 4) Démission et remplacement d'administrateurs et d'un observateur;
- 5) Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 3 avril 2023;
- 6) Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;

- 7) Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2022 des organes de gestion et de la Direction;
- 8) Comptes annuels de l'exercice 2022 qui comprend :
 - a) Rapport d'activité
 - b) Rapport de gestion
 - c) Bilan, compte de résultat et annexe
 - d) Affectation du résultat
 - e) Rapport spécifique relatif aux participations financières
 - f) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 - g) Rapport d'évaluation du comité de rémunération
 - h) Rapport du Commissaire;
- 9) Souscriptions du Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone;
- 10) Décharge à donner au Commissaire-réviseur;
- 11) Décharge à donner aux Administrateurs;

DECIDE de prendre acte de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de LIEGE SCRL du mardi 27 juin 2023 à 18h30, à la station d'épuration de Liège-Oupeye, sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, et :

Article 1^{er} : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 et de l'assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022.

Article 2 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : Approbation du plan stratégique 2023-2025.

Article 3 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe.

Article 4 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : Démission et remplacement d'administrateurs et d'un observateur.

Article 5 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 3 avril 2023.

Article 6 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 6 de l'ordre du jour, à savoir : Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.

Article 7 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 7 de l'ordre du jour, à savoir : Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2022 des organes de gestion et de la Direction.

Article 8 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 8 de l'ordre du jour, à savoir : les comptes annuels de l'exercice 2022 qui comprend :

- a) Rapport d'activité
- b) Rapport de gestion
- c) Bilan, compte de résultats et annexe

- d) Affectation du résultat
- e) Rapport spécifique relatif aux participations financières
- f) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
- g) Rapport d'évaluation du comité de rémunération
- h) Rapport du Commissaire.

Article 9 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 9 de l'ordre du jour, à savoir : les souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de Zone.

Article 10 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 10 de l'ordre du jour, à savoir : la décharge à donner aux Commissaire-réviseur.

Article 11 : d'approuver, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, le point 11 de l'ordre du jour, à savoir : la décharge à donner aux Administrateurs.

12- SPI - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 27 JUIN 2023

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu notre délibération du 14 janvier 2019 désignant nos délégués aux Assemblées générales de la SPI SCRL ;

Considérant les statuts de la SPI SCRL ;

Vu la convocation 386434 à l'Assemblée générale ordinaire de la SPI SCRL du mardi 27 juin 2023 à 18h00, en présence physique des associés envoyée par la SPI dans le délai légal, adressée par Monsieur le Président du Conseil d'Administration, par courrier électronique du 25 mai 2023 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir :

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant (Annexe 1) :
 - le bilan et le compte de résultats après répartition ;
 - les bilans par secteurs ;
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2022 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges ;
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Décharge au Commissaire Réviseur;
5. Nominations et démissions d'Administrateurs (le cas échéant);

6. Formation des Administrateurs en 2022 (Annexe 2);
7. Présentation du résultat 2022;
8. Mind It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés. Présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles;

Considérant que les documents y afférents sont consultables sous le lien : <http://sol.spi.be/ag230627/>;

Considérant que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux valves communales ;

Considérant qu'afin de pouvoir prendre en compte notre décision, conformément à l'article L1523-12, §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales, il nous est demandé de nous prononcer séparément sur chacun des points mis aux ordres du jour, en précisant bien la décision pour chaque point ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE,

Article 1^{er} : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant (Annexe 1) :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2020 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

Article 2 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le rapport du Commissaire Réviseur.

Article 3 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, de donner décharge aux Administrateurs.

Article 4 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, de donner décharge au Commissaire Réviseur.

Article 5 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver les nominations et démissions d'Administrateurs (le cas échéant).

Article 6 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver la présentation du résultat 2022.

Article 7 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le Min It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés et la présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles.

Article 8 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'être représenté par Monsieur Arthur DEGEE, Conseiller communal, à l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023 de la SPI et de

transmettre l'expression de ses votes aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de l'assemblée.

13- HOLDING COMMUNAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 28 JUIN 2023 À 14H00

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 17 juin 2019 désignant son délégué aux Assemblées générales du Holding Communal sa ;

Vu les statuts du Holding Communal sa ;

Vu la convocation 386319 à l'Assemblée générale des actionnaires du Holding Communal sa – en liquidation, du mercredi 28 juin 2023 à 14h00 dans le BLUEPOINT BRUSSELS BUSINESS CENTRE, Boulevard A.Reyers 80 à 1030 Bruxelles, adressée par courrier recommandé du 12 mai 2023, reçu le 24 mai 2023 ;

Vu l'ordre du jour de cette Assemblée générale des actionnaires, à savoir :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2022 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2022 par les liquidateurs ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice comptable 2022, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2022 ;
5. Questions ;

Vu les documents y afférents et joints à la convocation ;

Attendu l'affichage de la convocation et de l'ordre du jour aux valves communales ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, de prendre acte de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du " HOLDING COMMUNAL sa en liquidation " qui se tiendra le mercredi 28 juin 2023 à 14h00 dans le BLUEPOINT BRUSSELS BUSINESS CENTRE, Boulevard A.Reyers 80 à 1030 Bruxelles et d'approuver tels qu'ils lui sont soumis les points repris à l'ordre du jour, contenus dans la convocation 386319 du 24 mai 2023.

14- ENODIA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 28 JUIN 2023 À 17H30

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de ENODIA SCiRL ;

Vu notre délibération du 14 janvier 2019 désignant nos délégués aux Assemblées générales d'ENODIA (ex-PUBLIFIN ex-TECTEO SCiRL) ;

Vu la convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ENODIA SCiRL du mercredi 28 juin 2023 à 17h30, se tenant au siège social d'ENODIA, rue Louvrex, 95 à 4000 Liège, adressée par le Conseil d'administration de la société par envoi recommandé 386496 du 25 mai 2023;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir :

- 1) Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration-exercice 2022 (comptes annuels statutaires) (Annexe 1) ;
- 2) Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration-exercice 2022 (comptes annuels consolidés) (Annexe 2) ;
- 3) Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 (Annexes 3 & 4) ;
- 4) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 5) ;
- 5) Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 6) ;
- 6) Approbation de la proposition d'affectation du résultat (Annexe 7) ;
- 7) Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du C.D.L.D. (Annexe 8) ;
- 8) Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (Annexe 9) ;
- 9) Décharge aux administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 (Annexe 10);
- 10) Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 (Annexe 11) ;
- 11 Pouvoirs (Annexe 12) ;

Attendu l'affichage de la convocation et de l'ordre du jour aux valves communales ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE de prendre acte de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ENODIA SCiRL du mercredi 28 juin 2023 à 17h30, à son siège social, à 4000-Liège, rue Louvrex, 95 à Liège :

Article 1er : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le rapport annuel de gestion du Conseil d'administration-exercice 2022 (comptes annuels statutaires) (Annexe 1).

Article 2 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le rapport annuel des gestion du Conseil d'administration-exercice 2022 (comptes annuels consolidés) (Annexe 2).

Article 3 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver la prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 (Annexe 3 & 4).

Article 4 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 5).

Article 5 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 6).

Article 6 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver la proposition d'affectation du résultat (Annexe 7).

Article 7 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le rapport spécifique sur les prises de participation prévu

- à l'article L1512-5 du C.D.L.D. (Annexe 8).
- Article 8 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver le rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (Annexe 9).
- Article 9 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver la décharge aux administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022.
- Article 10 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver la décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 (Annexe 11).
- Article 11 : par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, d'approuver les Pouvoirs- (Annexe 12).

53- LIEGE EXPO SCRL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 28 JUIN 2023

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu notre délibération du 14 janvier 2019 désignant notre délégué aux Assemblées générales de la S.C. LIEGE EXPO ;

Considérant les statuts de la S.C. LIEGE EXPO ;

Attendu la convocation 387141 à l'Assemblée générale ordinaire de la S.C. LIEGE EXPO du mercredi 28 juin 2023 à 12h15, au Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe 2 à 4020 LIEGE, adressée par le Président par courrier du 26 mai 2023, parvenu le 13 juin 2023 ;

Considérant que cette convocation a donc été reçue après l'arrêt de l'ordre du jour du Conseil communal du 22 juin dernier;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir :

1. Rapport d'activité de l'exercice 2022 ;
2. Approbation du rapport du Réviseur d'entreprise ;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 ;
4. Décharge à donner aux Administrateurs ;
5. Décharge à donner au Réviseur d'entreprises ;

Considérant les documents y afférents et joints à la convocation ;

Attendu l'affichage de la convocation et de l'ordre du jour aux valves communales ;

Vu l'urgence;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la S.C. LIEGE EXPO du mercredi 28 juin 2023 à 12h15, au Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe 2 à 4020 LIEGE et marque son accord sur l'ensemble des propositions contenues dans la convocation du 26 mai 2023.

54- CONTENTIEUX : VILLE D'ANDENNE C/ETAT BELGE (DÉCISION DU COMITÉ DE GESTION DU SPF PENSION DU 22 MAI 2023) - DÉCISION DE SE JOINDRE AU RECOURS

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 23, 144, 145, 160 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L1123-23, 7° et L1242-1 ;

Vu les lois coordonnées sur le Conseil d'État, spécialement l'article 14 ;

Vu les articles 1382 et 1383 de l'ancien Code Civil ;

Vu la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales et des zones de police locale, modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du Fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et portant diverses dispositions modificatives, telle que notamment modifiée par la loi du 30 mars 2018 relative à la non prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au sein du Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales ;

Considérant que la loi susvisée du 30 mars 2018 a introduit un incitant financier à l'instauration d'un second pilier de pension dans le chef des employeurs responsabilisés ;

Que selon l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011 susvisée tel que modifié par l'article 12 de la loi du 30 mars 2018 susvisée :

« Les cotisations pension dont une administration provinciale ou locale ou une zone de police locale est redevable en application de l'article 16 font l'objet d'un supplément de cotisations patronales pension lorsque le taux propre de pension de cet employeur est supérieur au taux de cotisation pension de base fixé en application de l'article 16 ;

Le taux propre de pension visé à l'alinéa 1er, est le rapport existant entre, d'une part, les dépenses en matière de pension que le Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales a supportées au cours de l'année considérée pour les anciens membres du personnel de l'employeur en question et leurs ayant droits et, d'autre part, la masse salariale qui correspond à la rémunération soumises aux cotisations pension liquidée pour cette même année par cet employeur à son personnel nommé à titre définitif affilié au Fonds ;

Le supplément de cotisations patronales pension visé à l'alinéa 1er correspond au montant obtenu en appliquant le coefficient de responsabilisation fixé en application de l'article 19 sur la différence entre, d'une part, les dépenses en matière de pension visées à l'alinéa 2 et, d'autre part, les cotisations patronales et personnelles pension dues par l'employeur concerné en application de l'article 16 pour l'année en question dont est déduit 50 pourcent du coût pour l'employeur pour l'année civile considérée du régime de pension sans toutefois que cette déduction ne puisse conduire à un résultat négatif. Dans le respect de l'équilibre financier du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, peut modifier à la hausse le pourcentage du coût pour l'employeur qui peut être déduit sans que ce pourcentage puisse être inférieur à 50 % ;

Est compris dans le coût pour l'employeur visé à l'alinéa 3 la cotisation visée à l'article 38, § 3ter, de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés payée pour l'année civile considérée ;

Les déductions de la cotisation de responsabilisation accordées aux employeurs

pour le coût du régime de pension sont mises à charge des employeurs responsabilisés n'ayant pas droit à cette réduction proportionnellement au montant de la cotisation de responsabilisation due par chacun de ces derniers employeurs. Cette mise à charge ne peut pas avoir pour conséquence que ces derniers soient redevables, pour une année civile, d'un montant de cotisations de la pension de base et de cotisation de responsabilisation qui est supérieur aux dépenses en matière de pension que le Fonds solidarisé des administrations provinciales et locales a supportées au cours de l'année considérée pour les anciens membres du personnel de l'employeur en question et leurs ayants droits ;

Par régime de pension visé à l'alinéa 3, l'on entend un régime de pension instauré par l'employeur en vertu de la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale au profit des membres du personnel non nommé à titre définitif qui répond aux caractéristiques suivantes:

- La date d'affiliation correspond à la date d'entrée en service ou à la date de l'instauration du régime de pension ou à la date de la modification du régime de pension qui supprime l'âge d'affiliation si celle-ci est postérieure à la date d'entrée en service ;

- Le règlement de pension ne reporte pas dans le temps le caractère acquis des droits constitués dans le cadre du régime de pension complémentaire ;

- Le régime de pension est instauré à durée indéterminée ;

- S'il s'agit d'un engagement de pension de type contributions définies, il prévoit le versement sur le compte individuel d'une contribution sur base annuelle pour la constitution d'une prestation de retraite d'au moins 2 % à partir du 1er janvier 2020 et 3 % à partir du 1er janvier 2021 de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

- S'il s'agit d'un engagement de pension de type prestations définies, la prestation de retraite complémentaire qui résulte de l'engagement de pension exprimée en rente correspond au moins à 4 % à partir du 1er janvier 2020 et à 6 % à partir du 1er janvier 2021 de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

- S'il s'agit d'un engagement de pension tel que visé à l'article 21 de la loi du 28 avril 2003 précitée, la prestation de retraite de l'engagement de pension correspond à la capitalisation suivant le taux fixé dans le règlement de pension d'un montant attribué sur base annuelle d'au moins 2 % à partir du 1er janvier 2020 et 3 % à partir du 1er janvier 2021 de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

Pour pouvoir bénéficier de la déduction visée à l'alinéa 3, l'employeur doit fournir pour le 30 avril au SFP une attestation délivrée par l'organisme de pension qui gère le régime de pension de la conformité du régime de pension aux conditions fixées aux alinéas 6 et 8 et la preuve du coût exposé pour le régime de pension au cours de l'année civile considérée ;

Sans préjudice des dispositions de l'alinéa 4, le coût pour l'employeur pris en compte pour la déduction visée à l'alinéa 3 ne peut excéder:

- S'il s'agit d'un engagement de pension de type contributions définies, le versement sur le compte individuel d'une contribution sur base annuelle pour la constitution d'une prestation de retraite correspondant à 6 % de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

- S'il s'agit d'un engagement de pension de type prestations définies, le coût afférent à une prestation de retraite exprimée en rente correspondant à 12 % de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

- S'il s'agit d'un engagement de pension tel que visé à l'article 21 de la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de

certaines avantages complémentaires en matière de sécurité sociale, le coût afférent à une prestation de retraite qui correspond à la capitalisation suivant un taux fixé d'un montant attribué sur base annuelle de 6 % de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale de l'année considérée ;

Par dérogation à l'alinéa 1er, le coefficient de responsabilisation fixé en vertu de l'article 19 est appliqué sur la charge de pension et la masse salariale du personnel nommé globalisée des divers participants comme s'il s'agissait d'un seul et même employeur lorsque l'article 7, § 1er, alinéa 6, s'applique ;

Pour les employeurs qui pour des raisons autres que des restructurations visées aux articles 24 et 25 n'occupent plus de personnel nommé à titre définitif, la facture de responsabilisation correspond à la charge des pensions de retraite et de survie supportées, par le Fonds de pension de l'ONSSAPL pour l'année considérée ;

En cas de déficit de trésorerie dans le Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, les intérêts liés au financement contracté pour compenser le déficit de trésorerie sont répartis entre les employeurs responsabilisés » ;

Considérant que cet incitant financier visait à : « encourager les administrations publiques et les organismes publics à développer un régime de pension complémentaire pour leurs personnels contractuels » ;

Qu'ainsi :

« Il est prévu que, dans la facture de responsabilisation individuelle, il soit tenu compte du coût exposé par les employeurs publics responsabilisés pour la constitution d'une pension complémentaire au profit du personnel contractuel. Il faut en effet pouvoir tenir compte de l'effort financier ainsi fourni par ces employeurs publics alors même qu'ils ont par ailleurs une charge propre de pension légale pour leurs anciens membres du personnel nommé et leurs ayants droit qui implique qu'ils sont responsabilisés à titre individuel » (Exposé des motifs page 7, Doc. Parl. Ch. 54 2718/001, page 7) ;

Que les travaux préparatoires précisent encore que :

« L'article 12 du projet prévoit donc que 50 % du coût exposé par l'employeur pour financer la pension complémentaire de son personnel contractuel au cours de l'année civile considérée est déduit de la facture de responsabilisation individuelle. Cette déduction ne peut avoir pour effet qu'un montant doive être remboursé à l'employeur public concerné. La déduction ne peut intervenir que dans les limites de la facture de responsabilisation individuelle » ;

Qu'une faculté d'adaptation de ce pourcentage de 50% (à la hausse uniquement) est prévue et déléguée au Roi par le législateur ;

Qu'il est par ailleurs prévu expressément par le législateur que pour pouvoir bénéficier de cet incitant, le régime de pension doit être répondre à certaines conditions et parmi celles-ci, « le régime de pension doit en outre être instauré pour une durée indéterminée » ;

Considérant que par lettre-circulaire du 26 mai 2023 le Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales a fait savoir qu' :

« En raison de la situation budgétaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales (FPS), en l'absence d'une décision de la part du gouvernement fédéral visant à mettre un terme à cette situation précaire et afin d'éviter que les pensionnés ne soient victimes d'une lacune dans la législation (sic) relative au financement du FPS, le Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales, créé au sein du Service fédéral des Pensions (SFP) et qui gère le FPS, a été contraint de prendre une décision :

« de ne plus octroyer aux administrations responsabilisées qu'un bonus à hauteur du montant pouvant être compensé par les malus qui peuvent être imputés (...) Selon nos dernières estimations, cette décision aurait pour effet que seul un bonus à hauteur de 18 % (estimation

sur base des données actuellement connues) du coût du deuxième pilier de pension (au lieu de 50 %) pourrait encore être octroyé pour l'année 2022 et que ce bonus devrait encore être réduit à seulement 11 % (estimation sur base des données actuellement connues) pour l'année 2023 (calcul en 2024) ».

Considérant que cette décision, qui est du reste rétroactive, est illégale à plus d'un titre ;

Considérant que le Comité de gestion n'est manifestement pas compétent pour modifier un pourcentage de déduction clairement fixé par le législateur ;

Considérant que le législateur a délégué exclusivement au Roi, par arrêté délibéré au Conseil des Ministres, (et non au Comité de gestion) le soin de modifier ce taux (à la hausse uniquement et non à la baisse, comme en l'espèce) ;

Considérant que seul le législateur est compétent en la matière en fonction des dispositions combinées des articles 23 et 162 de la Constitution dès lors que ces interventions du Comité de gestion influencent les pensions des fonctionnaires locaux et les finances communales ;

Considérant que la décision du Comité de gestion porte en outre atteinte aux principes généraux de confiance légitime et de sécurité juridique ;

Vu l'urgence;

Sur proposition du Collège et après en avoir délibéré ;

DECIDE par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

Article 1er : Décide de se joindre à la décision du Conseil communal de la Ville d'Andenne d'ester en justice l'État belge, représenté par Madame Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris, dont le cabinet est établi Avenue de la Toison d'or 87 à 1000 Bruxelles, devant le Tribunal de première instance de Bruxelles, à l'effet de faire constater l'illégalité de la décision du Comité de gestion du 22 mai 2023 et d'obtenir réparation intégrale du préjudice causé par cette décision et évalué à titre principal et provisionnel, sous réserve de majoration en prosécution de cause à 63.900,00 euros, pour les seuls exercices 2022 et 2023.

Article 2 : Décide de désigner XXX,
avocats, [...], à l'effet d'assurer la défense et la représentation des intérêts de la Commune de Trooz ainsi que des Communes qui prendront part dans le cadre de la procédure.

Article 3 : Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à XXX pré qualifiés? pour suite voulue.

55- CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ODR DE LA COMMUNE DE TROOZ APRÈS APPROBATION DU GOUVERNEMENT WALLON

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal du 31 mai 2010 décidant d'adhérer à un projet de Développement rural et la désignation du GREOVA en qualité d'organisme accompagnateur ;

Vu la validation du PCDR de TROOZ en date du 3 juin 2021 par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans ;

Vu le projet de convention adressé par le GREOVA en date du 23 janvier 2023 à la Commune de TROOZ ;

Considérant le courrier adressé en date du 17 avril 2023 par le GREOVA à la Commune dans lequel le GREOVA souhaite connaître la position officielle de celle-ci sur ce projet de convention d'accompagnement ;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer un suivi de l'accompagnement dans la phase d'élaboration et de mise en oeuvre du PCDR après l'approbation du Gouvernement wallon ;

Considérant que, la Convention étant conclue pour une durée indéterminée, la Commune sera en droit de renoncer à cette mission d'accompagnement à tout moment, à charge d'en informer le GREOVA 6 mois à l'avance ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

APPROUVE, par 16 pour, 0 contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16, les termes de la convention proposée par le GREOVA pour l'accompagnement de la Commune dans son ODR lors de l'élaboration et après l'approbation du Programme Communal de Développement rural par le Gouvernement wallon pour une durée indéterminée, et désigne le Bourgmestre et le Directeur général pour signer ladite convention rédigée comme suit :



CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

Opération de Développement Rural (ODR) Plan Communal de Développement Rural Accompagnement du GREOVA

Entre d'une part,

La commune de TROOZ représentée par

- Monsieur Fabien BELTRAN, Bourgmestre, et
- ~~Monsieur Bernard FOURNY~~, Directeur général,
Madame Sylvie Jeurat, Directrice générale

Ci-après dénommée « la Commune »

Et d'autre part,

L'asbl Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (en abrégé GREOVA)

ayant son siège social à 4920 Harzé, place de Chézy 1, représentée par Monsieur Jacques LILLEN,

Directeur

Ci-après dénommée « le GREOVA »

Il a été convenu ce qui suit :

Suite à des demandes récurrentes d'accompagnement de la part de communes lors de l'élaboration et après approbation de leur PCDR par le Gouvernement wallon, le Bureau exécutif du GREOVA a pris la décision, en date du 1^{er} décembre 2011, de s'aligner sur les conditions proposées par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) par le biais de conventions bipartites.

La présente convention entrera en vigueur à la date d'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.

Le GREOVA s'engage à:

1. Assurer l'accompagnement de la Commune dans son ODR lors de l'élaboration et après l'approbation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) par le Gouvernement wallon et ce, pour une durée indéterminée. La Commune peut toutefois décider de renoncer à cette mission d'accompagnement, à charge pour la commune d'en informer le GREOVA six mois à l'avance.
2. Respecter le planning de travail convenu annuellement avec la Commune et établi au début du trimestre précédent le début de la période concernée et ce, en fonction des disponibilités de son personnel. Cet accompagnement peut notamment comprendre :
 - L'information sur l'ODR et/ou consultation du personnel communal, du Conseil, de la CCATM... ;
 - L'organisation de réunions d'information et la consultation de la population (promotion, préparation de réunions, animation, comptes-rendus, synthèses...);
 - La consultation de personnes ressources (associations actives sur le territoire, experts...);
 - Le suivi du Programme d'actions et du Lot 0 ;
 - La mise à jour du site Internet *www.pcdr.be* concernant l'Opération de Développement Rural (ODR) ;
 - La gestion de la page Facebook « *PCDR Ourthe-Vesdre-Ambrière* » ;
 - L'accompagnement à l'exécution de projets contenus dans le PCDR, sur la base d'une programmation concertée (organisation de la consultation de la population...);
 - L'animation de Groupes de travail en rapport avec une thématique ou un projet (préparation, promotion, consultation, supports de réunions, comptes-rendus, synthèses, retours à la population...);
 - La rédaction de supports de communication relatifs au PCDR (synthèse didactique du PCDR, rédaction d'articles pour le Bulletin communal ou la presse locale ...);
 - L'évaluation quinquennale du PCDR ;
 - Un soutien à l'évolution du PCDR vers un Agenda 21 Local ;
 - Des travaux cartographiques ou graphiques divers ;
 - Etc.
3. Il convient de préciser que la participation et l'animation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ainsi que la participation aux réunions de coordination (comité d'Accompagnement) avec l'Administration régionale et le représentant du Cabinet du Ministre en charge du Développement Rural sont assurées dans le cadre de la Convention-Cadre entre la Région wallonne et le GREOVA.

La Commune s'engage à :

1. Respecter l'esprit du décret du 12 octobre 2020 décrivant le processus de Développement Rural et plus particulièrement de permettre la bonne expression du processus démocratique lié à cette opération;
2. Désigner une personne-relais au sein du Collège (de préférence celle qui assurera la présidence de la CLDR), une personne-relais au sein du personnel communal (de préférence celle qui rédigera les PV de CLDR et s'occupera de la gestion des dossiers). Ces 2 personnes-relais assisteront de manière régulière aux réunions organisées dans le cadre de l'ODR;
3. Impliquer les membres de son Collège échevinal et le personnel de l'Administration dans l'ODR;
4. Assurer la bonne logistique nécessaire à l'opération : assurer la réservation des salles, assurer toute la publicité nécessaire au bon déroulement de la participation de la population (distribution de toutes boîtes, annonce dans le bulletin communal...);
5. Prendre à sa charge les moyens financiers et les mesures nécessaires pour la multiplication et l'envoi de toutes les convocations et les comptes rendus des réunions aux membres de la CLDR, aux membres des groupes de travail et aux autres participants;
6. Fournir une copie de tout courrier officiel (du Ministre, de l'Administration régionale ou autre) et délibération communale ayant trait à l'ODR, et de tout autre document susceptible d'être utile dans le cadre de l'ODR ainsi que toute information nécessaire à la bonne conduite de l'ODR (éléments du Schéma de Développement Communal, PCDN, Programme triennal, PiCM, PASH, PCS, plan d'ancrage communal...) ou de tout autre politique, projet ou action menés par la Commune;
7. Convier les agents de développement, en ayant au préalable vérifié leur disponibilité, aux réunions de la CLDR, aux réunions de coordination, aux réunions internes relatives aux différents projets du PCDR (avec l'auteur de projet, l'Administration régionale...) ainsi qu'à toutes réunions ayant un lien avec le PCDR, en fonction du planning de travail annuel établi.

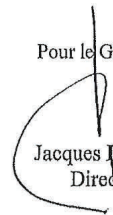
NB: Aucune convention ne lie le GREOVA aux auteurs de projet désignés pour les projets, c'est donc à la Commune qu'il revient de faire respecter les engagements pris par les 2 parties.
8. Consulter la CLDR pour tout projet en rapport avec les thématiques du PCDR (environnement, bâti, mobilité, économie, culture, sport, vie associative, espaces publics...) et à s'associer le cas échéant, en fonction des matières, à d'autres commissions ou personnes de références;
9. Organiser des Groupes de Travail, à leur transmettre les informations utiles (règlements, décisions communales...) et à leur mettre à disposition les moyens logistiques nécessaires (salle de réunion, accès Internet...) à leur bon fonctionnement, à les valoriser, à tenir compte de leurs résultats afin que ces GT n'effectuent pas un travail qui resterait sans suite;
10. Organiser, de manière régulière et en tout cas à la demande de l'une des parties, toute réunion de concertation utile entre la Commune et le GREOVA de manière à évaluer l'ODR en cours et à en préparer la suite (calendrier des réunions, tâches respectives de chaque intervenant...);
11. Etablir un planning de travail annuel en collaboration avec le GREOVA. Ce planning devra être établi au début du trimestre précédent le début de la période concernée et comprendra une liste des tâches à effectuer;
12. Participer aux frais de fonctionnement du GREOVA, de manière annuelle, conformément aux dispositions reprises dans le document ci-annexé (sachant que cette participation sera adaptée

chaque année en fonction de l'évolution de la population de la Commune et de l'indice des prix à la consommation);

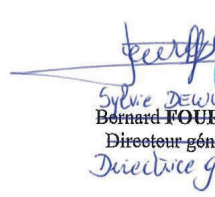
Une réunion annuelle d'évaluation pourra être tenue entre les deux parties, à la demande de l'une d'elles, de manière à vérifier le bon respect de la convention. En cas de non-réponse de la Commune à des courriers successifs, ou, de dépassement anormaux de délais convenus, le GREOVA pourra suspendre son accompagnement. De même, la Commune pourra en cas de non-respect des engagements du GREOVA, suspendre ou mettre fin à l'accompagnement par simple délibération du Conseil.

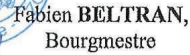
Fait en deux originaux à *Thoiry* le *26 juin 2023*

Pour le GREOVA,


Jacques **LILLEN**,
Directeur

Pour la Commune,


Sylvie DEWITTE
Bernard **FOURNY**,
Directeur général
Directrice générale


Fabien **BELTRAN**,
Bourgmestre

GREOVA
Groupeement Régional Economique
D'Artois-Verdre-Asblève

Annexe à la convention d'accompagnement du GREOVA dans le cadre d'une ODR (à parapher)

Considérant que, pour assurer un accompagnement adéquat de la Commune dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre de son PCDR, le GREOVA doit disposer de moyens,

il est convenu ce qui suit:

Article 1

La Commune participe aux frais engagés par le GREOVA à concurrence d'une contribution annuelle établie par référence à la taille de sa population.

Article 2

La méthode de calcul de la contribution annuelle est basée sur celle de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

La contribution annuelle est indexée chaque premier janvier par rapport à l'indice des prix à la consommation et est calculée sur base de la formule suivante:

$$M_n = M_{n-1} \times \frac{I_{n-1}}{I_{n-2}}$$

dans laquelle :

M_n est le montant de l'année considérée.

M_{n-1} est le montant applicable pour l'année précédente.

I_{n-1} est l'indice des prix à la consommation du mois de décembre précédant l'année considérée.

I_{n-2} est l'indice des prix à la consommation du mois de décembre précédant celui de l'année n-1.

Ainsi le tarif pour l'année 2023 sera calculé comme suit :

$$M_{2023} = M_{2022} \times \frac{I_{2022}}{I_{2021}}$$

Le montant applicable (M₂₀₂₃) pour l'année 2023 est repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Tarif 2023
< 2.500 habitants	6.305,63 €
2.500 – 5.000 habitants	8.407,48 €
5.000 – 10.000 habitants	9.808,74 €
10.000 – 15.000 habitants	12.611,25 €
> 15.000 habitants	16.815,02 €

I₂₀₂₁ est l'indice des prix à la consommation du mois de décembre soit 115,74.

I₂₀₂₂ est l'indice des prix à la consommation du mois de décembre soit 127,89.

Article 3

Le paiement s'effectue trimestriellement ou semestriellement dans le mois de la date d'émission d'une déclaration de créance émise par le GREOVA.

Article 4

Après trois ans, le GREOVA peut, s'il constate des éléments qui influencent ses coûts, proposer à la Commune un avenant pour ajuster sa contribution.